

CGU (Conditions Générales d'Utilisation) du « dossier partagé »

1. Définition :

Le « dossier partagé » est désigné comme une interface internet qui permet aux porteurs de projet et aux organismes qui les accompagnent de créer leurs activités ou d'accompagner les créateurs d'activités dans le secteur des services à la personne agréés dans le département du Gard. Cette dénomination couvre aussi les outils de communication et les actions qui se réfèrent à cette interface internet.

2. Propriété :

Le « dossier partagé » est la propriété du Point Info Services à Domicile du Gard et l'utilisation de cette propriété sans son avis express en est interdite. En cas d'utilisation non conforme et sans son avis, le Point Info Services à Domicile du Gard se réserve le droit de conduire toute action qu'il jugera nécessaire pour faire respecter son droit de propriété.

3. Les 'utilisateurs' :

Les 'utilisateurs' du « dossier partagé » peuvent être défini soit comme des 'porteurs de projets', soit comme des 'organismes' qui accompagnent les porteurs de projets.

Les 'porteurs de projets' peuvent être des personnes physiques ou morales, seuls ou en groupe.

Les 'organismes' peuvent être toute personne physique ou morale nécessaire à l'accompagnement des 'porteurs de projets', sans que leurs activités soient spécifiquement ou entièrement dédiées à cet accompagnement.

4. L'accès au « dossier partagé » :

Les 'utilisateurs' du « dossier partagé » devront, pour pouvoir accéder aux outils du « dossier partagé », s'inscrire selon les modalités définies sur la page d'inscription de l'interface internet.

Ils devront déclarer avoir lu et approuvé les conditions des présentes CGU.

Une fois l'inscription finalisée, les 'utilisateurs' recevront par courriel une validation de leur inscription, leur permettant ensuite de s'identifier avec leurs codes sur l'espace internet du « dossier partagé » et accéder à leurs comptes personnels.

L'accès au « dossier partagé » sera réservé aux 'utilisateurs' respectant les conditions suivantes :

- **être un 'porteur de projet' ou un 'organisme' qui accompagne** un créateur d'activité ;
- pour **créer ou accompagner un organisme agréé 'services à la personne'**, en prestataire (employeur des intervenantes), en association intermédiaire ou en mandataire ;
- **quelque soit le statut juridique** de l'organisme créé ;
- **sur le département du Gard**, que ce soit avec un siège social ou non dans le département (mais avec une activité effective sur le territoire gardois).

Le Point Info Services à Domicile du Gard évaluera chaque demande au regard des conditions d'accès telles que définies et sera seul habilité à valider l'inscription des 'utilisateurs'.

5. Accès retiré au « dossier partagé » :

Dans le cas où un usage frauduleux ou non-conforme par un 'utilisateur' aux conditions d'accès telles que définies au point 4 des présentes CGU serait identifié, le Point Info Services à Domicile du Gard se réserve à tout instant le droit, après avoir consulté 'l'utilisateur' en question, de supprimer l'accès du dit 'utilisateur' à son compte personnel ainsi qu'au « dossier partagé », par toutes mesures qu'il jugera utile.

De même, en cas d'injures, de propos racistes, sexistes ou tout autre propos condamnables par la législation française d'un 'utilisateur', le Point Info Services à Domicile du Gard pourra retirer à tout instant les dits propos, et après avoir contacté 'l'utilisateur' en question, l'accès du dit 'utilisateur' à son compte personnel et au « dossier partagé », par toutes mesures qu'il jugera utile. Cette disposition s'applique aussi aux documents qui seront transférés sur le « dossier partagé », que ce soit d'un ordinateur local à un compte personnel ou entre comptes personnels, et qui auront pu être signalés comme ne respectant pas les conditions d'utilisation du point 5 des présentes CGU.

6. Responsabilité du Point Info Services à Domicile du Gard :

En aucun cas, le Point Info Services à Domicile du Gard ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation non-conforme par les 'utilisateurs' du « dossier partagé » et de ses outils.

7. Révision et information sur les CGU :

Les CGU peuvent être révisés à tout instant par le Point Info Services à Domicile du Gard, qui devra en informer obligatoirement les 'utilisateurs', soit par courriel pour les 'utilisateurs' déjà inscrits et validés, soit pour les futurs 'utilisateurs' en mettant à leur disposition la version révisée des CGU.

8. Date et territoire d'application :

Les présentes CGU sont applicables sur l'ensemble du territoire français, à partir de la date du 19 juin 2009, pour une durée indéterminée.

Le Point Info Services à Domicile du Gard,
A Nîmes,
Le 19 Juin 2009.